Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **IND-UT-122**

Sécheur d'air comprimé à adsorption utilisant un apport calorifique pour sa régénération

1. Secteur d'application
Industrie.

2. Dénomination
Mise en place d'un sécheur d'air comprimé à adsorption utilisant un apport calorifique pour sa régénération.

La chaleur nécessaire à la régénération du sécheur d'air à adsorption est issue de résistances électriques ou bien récupérée sur un compresseur d'air ou sur un procédé industriel. Un sécheur d'air à adsorption utilisant uniquement un balayage d'air sec pour sa régénération n'est pas éligible à l'opération.

3. Conditions pour la délivrance de certificats
La mise en place est réalisée par un professionnel.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un sécheur d'air comprimé à adsorption à apport calorifique pour sa régénération.

A défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un équipement avec ses marques et référence et elle est complétée par un document issu du fabricant indiquant que l'équipement de marque et référence installé est un sécheur d'air comprimé à adsorption à apport calorifique pour sa régénération.

4. Durée de vie conventionnelle
15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Mode de fonctionnement du site	Montant en kWh cumac par kW
1x8h	**2 300**
2x8h	**5 000**
3x8h avec arrêt le week-end	**6 800**
3x8h sans arrêt le week-end	**9 500**

X

Puissance électrique nominale des compresseurs en kW
P

P est la somme des puissances électriques nominales des compresseurs d'air connectés au sécheur (en kW).
La puissance électrique nominale d'un compresseur d'air est celle figurant sur sa plaque signalétique ou à défaut celle indiquée sur un document issu du fabricant du compresseur.